

Agence d'ENGHIEN-LES-BAINS
GRILLE TARIFAIRE AU 07/11/2025

• **HONORAIRES TRANSACTION MAXIMUM :**

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC en % *	
	MANDAT EXCLUSIF	MANDAT SIMPLE
Jusqu'à 180 000 €	9 000 €	10 000 €
de 180 001 € à 250 000 €	5 %	6 %
de 250 001 € à 500 000 €	4,5 %	5,5 %
Au-delà de 500 000 €	4 %	5 %
Parking / Box	Barème fixe 2500 €	

*Les honoraires sont compris dans le prix de vente et sont à la charge du Vendeur sauf convention contraire prévue au mandat de vente. Dans ce cas, le montant des honoraires prévus à la charge de l'Acquéreur devra être clairement indiqué au paragraphe « prix de vente ».

• **HONORAIRES LOCATION MAXIMUM :**

PRESTATIONS	BAILLEUR	LOCATAIRE
HONORAIRES DE NEGOCIATION	5% TTC du loyer annuel charges incluses	-
HONORAIRES DE VISITE / CONSTITUTION DE DOSSIER / REDACTION D'ACTE *		
Zone très tendue	12€ TTC / m ² de surface habitable	
Zone tendue	10€ TTC / m ² de surface habitable	
Zone non tendue	08€ TTC / m ² de surface habitable	
Réalisation Etat des Lieux	3€ TTC / m ² de surface habitable	

*(Plafond variant selon la zone géographique - définie selon liste annexée à l'arrêté du 1.8.2014 prise en application de l'article R. 304-1 du CGI)

- Dans un souci de protection de notre clientèle, il n'ait reçu aucun fonds en dehors de nos honoraires.
- Aucune somme ne nous sera due avant la conclusion d'une affaire
- Toute prestation de service donnera lieu à la remise d'une note d'honoraires avant la demande de paiement, et cela dès que la prestation rendue aura été supérieure à 25€ (TVA comprise) conformément à l'article 1er, 2 et 3 de l'arrêté n° 83-50/A du 3.10.1983 relatif à la publicité des prix de tous les services.
- Ces honoraires s'entendent TVA comprise au taux de 20%.